

Convocation de l'Assemblée générale mixte des actionnaires le 12 mai 2022

Le Conseil d'administration d'EDF, qui s'est réuni le 14 mars, a convoqué l'Assemblée générale mixte des actionnaires qui se réunira le 12 mai à 10 heures, à la salle Pleyel, et arrêté les projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée¹.

L'Assemblée sera notamment appelée à se prononcer sur :

- l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et la fixation du montant du dividende ordinaire à 0,58 euro par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende mis en paiement le 2 décembre 2021 d'un montant de 0,30 euro par action, le solde du dividende ordinaire à distribuer au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 0,28 euro par action. Chaque actionnaire aura la possibilité d'opter pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles de la Société ;
- la nomination, sur proposition de l'Etat en application de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014, de Madame Delphine Gény-Stephann consultante et administratrice de sociétés, en qualité d'administratrice pour un mandat d'une durée de trois ans, à la suite de la décision de Madame Véronique Bédague-Hamilus de démissionner de son mandat d'administratrice avec effet à l'issue de l'Assemblée générale du 12 mai 2022 ;
- le renouvellement des délégations financières arrivant à échéance en 2022 ayant pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à procéder, dans la limite de certains plafonds réhaussés, à diverses opérations financières impliquant l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec ou sans droit préférentiel de souscription.

La Société a l'intention de soumettre au Conseil une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés et retraités adhérents du Plan d'Epargne Groupe EDF avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, si les conditions de marché le permettent, sur la base des résolutions proposées à cette Assemblée.

Par ailleurs, dans le cadre du dialogue avec les actionnaires d'EDF, le Conseil a également décidé de les consulter lors de cette Assemblée sur le plan de transition climatique du Groupe (*Say on Climate*) qui figure sur le site internet de la Société www.edf.fr/ag.

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,5 millions de clients⁽¹⁾, dont 29,3 millions en France⁽²⁾. Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 84,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ES (Electricité de Strasbourg) et SEI.

¹ Les projets de résolutions soumis à l'Assemblée figurent sur le site internet de la société, www.edf.fr/ag, et l'avis de réunion de cette Assemblée sera publié au Balo du 18 mars 2022.

N'imprimez ce message que si cela est absolument nécessaire.

CONTACTS

Presse : Service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38